

# FICHE D'INSCRIPTION TENNIS

## SAISON 2019/2020

### Diffusion identité et image aux médias:

Le tennis club Montrondais peut être amené à diffuser sur son site internet ou autres supports des informations vous concernant ou concernant vos enfants. Ces informations se limiteront aux : Nom, prénom, âge, qualité et photographie ; Elles entreront dans les domaines suivants : résultats sportifs des compétitions et activités pratiquées ou responsabilités au sein du club.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise le Tennis Club Montrondais à publier des photos me concernant et/ou des photos de mon fils/fille \_\_\_\_\_ sur son site internet ou média de communication

**Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978).**

### Responsabilité parentale :

En qualité de responsable de l'enfant, vous autorisez celui-ci à quitter l'enceinte du club et à effectuer seul le trajet retour/domicile. En aucun cas, le club peut être tenu responsable des agissements de l'enfant au terme de son cours de tennis (à savoir lorsqu'il quitte les terrains de tennis). Vous devez vérifier la présence de l'enseignant de votre enfant à l'heure du cours.

### Modalités de paiements :

- En espèces (à remettre en main propre au bureau)
- Par chèque à l'ordre du **TCM** en 1 ou plusieurs fois : (**1er chèque sur octobre**, les encaissements s'effectueront environ le **10 de chaque mois. Inscrivez au dos du ou des chèques les mois de remises souhaités**)
- En chèques sport ou chèques-vacances - si vous n'avez pas encore réceptionné vos chèques ANCV, un chèque de caution (non encaissé) du montant de vos chèques sera exigé. Il vous sera restitué à réception de ces derniers.

❖ **Souhaitez-vous une attestation d'inscription au TCM :** oui  non

(Effectuée et remise à l'adhérent : oui  non )

### Informations générales et Certificat Médical (obligatoire)

Merci de retourner cette fiche accompagnée du règlement et du certificat médical obligatoire.

#### **Important :**

- Aucun remboursement ne sera possible après le démarrage des cours (Le club s'engage pour la saison auprès de ses enseignants)
- **Aucun membre ne pourra être admis sur les terrains après le 15 octobre s'il n'a pas remis l'attestation ou son *certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis y compris en compétition* pour une durée couvrant la saison sportive (1er octobre – 30 septembre).**
- **Vous reconnaissez avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur** du Tennis Club Montrondais consultable sur le site internet du club.
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucune place ne sera réservée sans paiement intégral des cours.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ **Signature de l'adhérent ou de son représentant légal**